

# Négociations salariales 2009

Réunion du 25 juin

Les fédérations syndicales ont rappelé leur volonté de **mesures permettant un accord salarial**. Mais chaque organisation syndicale n'a pas la même notion de ce qui est nécessaire pour sauvegarder le pouvoir d'achat, voire pour l'améliorer. La fédération SUD-Rail a indiqué ses positions et propositions dans la déclaration reprise en annexe.

La direction, reprenant le discours du MEDEF, met en avant « *la crise* », en oubliant ses causes et le fait que les privilégié-e-s n'en subissent guère les conséquences, ... au contraire. Pour embellir le texte soumis à signature, la direction ajoute des pourcentages liés aux mesures individuelles, à l'application normale du Statut (déroulement de carrière, ancienneté, ...). Mais tout ça ne changera rien à la réalité ... qui est encore une loïn de répondre aux besoins des cheminot-e-s.

Mise en œuvre des décisions prises en 2008 :

**Prime de travail mensuelle** : majoration forfaitaire de 5 euros à compter du 1<sup>er</sup> juillet. Une somme de 30 € correspondant au rattrapage depuis le 1<sup>er</sup> janvier sera mandatée en juillet. Elle sera proratisée pour les agents à temps partiel inférieur à 80%, ainsi que pour celles et ceux parti-e-s en retraite au cours du premier semestre.  
*Il s'agit de l'application d'une mesure décidée en 2008.*

**Prime de Fin d'Année** : majoration correspondant à 50% de la valeur moyenne mensuelle théorique du montant du code-prime 1. Cela représente une **majoration moyenne de 95 euros par agent**.  
*Il s'agit là aussi de l'application d'une mesure décidée en 2008.*

Mesures nouvelles dans le cadre des négociations salariales 2009 :

**Suppression de la PR3** : les agents situé-e-s sur cette Position de Rémunération seront placé-e-s automatiquement sur la Pr 4, au 1<sup>er</sup> juillet. Le recrutement s'effectuera désormais sur la Pr 4.  
*Quelques dizaines d'euros en plus, les centaines de cheminot-e-s concerné-e-s ne cracheront pas dessus, évidemment. Mais, tant pour le nombre de cheminot-e-s concernée-e-s que pour la hauteur des mesures, on est très, très loin du compte ! Par ailleurs, la suppression de la Pr 3 est une preuve supplémentaire de la nécessité de négocier une nouvelle grille salariale (avec bien d'autres besoins) : la direction s'y refuse, malgré les engagements pris il y a un an.*

**Garantie individuelle de pouvoir d'achat** : reconduction de cette mesure pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2008 au 31 décembre 2009.

*Cette disposition entérine le fait qu'à travers leur déroulement de carrière statutaire, les cheminot-e-s se paient l'absence d'augmentation générale des salaires.*

**Augmentation générale** : 0,3% au 1<sup>er</sup> octobre.

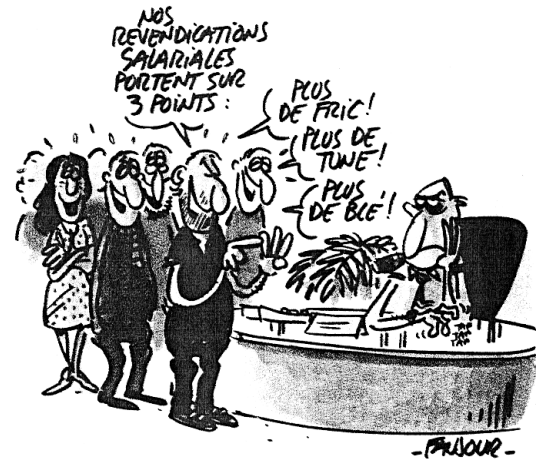
*C'est tout pour l'année 2009. Faut-il faire un commentaire ... ?*

**Le cumul de tout ça amène à un salaire d'embauche à la SNCF de ... 1148 euros net.**

**C'est lamentable !**

**Et, pour l'ensemble des cheminot-e-s c'est la poursuite de la perte de pouvoir d'achat.**

Dès la fin de la réunion, l'UNSA annonce sa signature...



# Déclaration SUD-Rail

Les échanges avec la direction qui ont précédé cette réunion ne nous laissent aucune illusion. A la SNCF comme ailleurs, la volonté patronale est de faire payer les conséquences de la crise aux salarié-e-s. Il s'agira donc de poursuivre la politique salariale qui, d'année en année, se traduit par une baisse conséquente du pouvoir d'achat des cheminot-e-s, alors même que la productivité de ceux-ci a grimpé en flèche dans la même période.

Nous ne reprendrons pas ici toutes les analyses que nous avons déjà faites sur le contenu et les conséquences de cette politique. Nous nous contenterons donc de rappeler un certain nombre de points :

**Hausse des prix pour 2008 : 2,8% selon l'INSEE. Augmentation générale pour les cheminot-e-s : 1,5%**  
C'est 1,3 % de pouvoir d'achat qu'ont perdu les cheminot-e-s en 2008.

Ainsi, un **cheminot de qualification C par exemple, s'est vu ponctionner de plus de 300€ sur son travail de l'année** et cela se répercutera les années suivantes si aucune mesure de rattrapage n'est prise. Précisons que l'indice INSEE est très loin de refléter la réalité de la hausse du coût de la vie, et notamment l'explosion du prix des loyers, du carburant et des produits de première nécessité ..., tous les éléments qui frappent essentiellement les plus démunis-e-s.

Nous dénonçons la manipulation qui consiste à ajouter à l'augmentation de la valeur du point, l'augmentation de la prime de travail, les promotions, les mesures liées à l'ancienneté, le dividende salarial versé en juin, et les mesures prises en fin d'année pour accompagner la réforme des retraites. Tout cela pour arriver à une prétendue augmentation de 4,5%.

**Encore une fois, c'est la preuve que l'intéressement, la participation et autre dividende salarial servent à minorer les augmentations générales.**



Tout aussi scandaleuse, est la méthode qui consiste à intégrer dans ce calcul les « compensations », bien insuffisantes, mises en avant pour obtenir l'abandon des 37,5 annuités de cotisations pour la retraite.  
**Les cheminot-e-s autofinancent les mesures qui accompagnent la casse de leur régime de retraite !**

**La « garantie individuelle » du pouvoir d'achat mise en place en 2008 se révèle être un leurre** puisqu'elle n'assure le maintien du pouvoir d'achat qu'aux cheminot-e-s qui n'ont pas bénéficié d'une promotion dans les années précédentes. Elle entérine le fait que le déroulement de carrière, qui devrait reconnaître l'expérience et la qualification, sert désormais à maintenir le pouvoir d'achat.

Les déclarations de M. Pépy ne peuvent que nous inquiéter, notamment la réapparition de la notion de « *salaires au mérite* » puisqu'il veut récompenser par une augmentation de la part variable du salaire les agents « les plus efficaces et les plus engagés » c'est à dire mettre à mal nos garanties statutaires en matière de rémunération déjà mis en cause par la volonté de lier en partie le pouvoir d'achat des cheminots aux résultats de l'entreprise.

**Concernant le dividende salarial 2009**, nous sommes évidemment preneurs de 207 € mais les observations suivantes s'imposent :

- **Ce dividende n'a été versé ni aux apprentis ni aux retraité-e-s** (encore une mesure qui ne bénéficie pas de la péréquation).
- Ce dividende 2009 est comme en 2008 intégré par la direction aux augmentations générales, dans l'évolution de la masse salariale servant de comparatif avec l'évolution de l'indice des prix ; **ce n'est donc pas un « plus » en terme de pouvoir d'achat.**
- Ce dividende n'est pas pérenne ; **lié aux bénéfices de l'entreprise, il dépend en grande partie de facteurs qui leur sont totalement indépendants** : conjoncture, prix des péages, prix des matières premières. Son maintien ultérieur n'est donc nullement garanti.
- **Il permet à la direction de maintenir l'évolution de la valeur du point de grille sous l'évolution de l'indice des prix** ; sa non reconduction en 2010 entraînerait une perte de 1% de pouvoir d'achat pour un-e cheminot-e qui gagne 20 700 € brut par an, même en cas d'augmentation générale égale à l'indice des prix. L'évolution de la valeur du point de grille ayant pris un retard non rattrapé ...
- **Ce dividende n'entrant pas dans le salaire liquidable comptabilisé pour la retraite, c'est autant en moins sur la pension pour les futur-e-s retraité-e-s.** Ainsi, un-e cheminot-e qui part à la retraite fin 2009 avec une part mensuelle de salaire liquidable de 2 000€ et un taux de remplacement de 70% va perdre 11,20€ brut chaque mois sur sa future pension de retraite, et ce, pour le restant de ses jours comparativement à ce qu'aurait été sa pension si ces 207€ étaient versés au titre d'une augmentation de traitement pour 2009.

**Avec tout ça, demain, notre salaire devrait dépendre du prix des matières premières, de la hausse des péages, de l'humeur du chef, de notre capacité à atteindre des objectifs fixés toujours plus haut, de notre soumission à la politique de l'entreprise.**

A la SNCF, comme dans l'ensemble des entreprises, **la part des salaires a énormément diminué par rapport au chiffre d'affaires**, c'est-à-dire que les salarié-e-s perçoivent une part de plus en plus faible de la richesse produite collectivement ? Ce sont là des choix politiques faits par la direction de l'entreprise et les pouvoirs publics.

Faut-il rappeler les 130 millions d'Euros de dividende versé à l'état en 2008 ?

Faut-il rappeler ici **l'évolution vertigineuse des 10 plus hautes rémunérations de l'entreprise** au cours de ces dernières années ? **+93,35%** depuis 2001.

La richesse que nous produisons tous permet de financer le progrès social. **Ce qui est en cause c'est la répartition de cette richesse.** La situation est intolérable dans une société où l'argent ne manque pas quand il s'agit d'assurer les intérêts des banques, d'une minorité de privilégié-e-s.

Comment les salarié-e-s ne seraient ils pas scandalisés par les avatars de la « crise financière » en voyant que le fruit de leur travail est dilapidé, s'évanouit dans les poches de quelque un-e-s ! Les trafics et les spéculations des mêmes se traduisent par plus de chômage, de la récession et de nouvelles menaces sur le pouvoir d'achat. Comment ne pas être scandalisé de voir les fortunes (l'unité de compte est la centaine de milliards d'€) mises en œuvre pour soutenir le mur de l'argent qui s'effondre !



**Nos salaires doivent être augmentés ! C'est légitime et nécessaire.**

**Les cheminot-e-s font tourner l'entreprise tout au long de l'année, 24 heures sur 24.**

**Ils doivent avoir un juste retour de la richesse collective qu'ils contribuent à créer.**

**Nos revendications salariales** s'appuient sur l'exigence d'une nouvelle grille des salaires. Dans l'immédiat, nous revendiquons :

- L'indexation de la valeur du point de grille sur un indice qui reflète la réalité de la hausse des prix et une mesure de rattrapage sous la forme d'une augmentation uniforme de 300 Euros du salaire net mensuel pour tous.
- Un salaire minimum d'embauche de 1500 Euros nets mensuels.
- Un treizième mois sur la base de calcul du salaire annuel moyen, prime de travail comprise, qui compte pour la retraite ;
- L'attribution d'une prime unique et uniforme de 1500 euros payable en juin.
- La revalorisation et la non hiérarchisation des éléments liés aux sujétions : primes, indemnités, gratifications, allocations... paiement pour tous, sur le taux le plus élevé (taux cadre).
- Le travail du samedi doit être rémunéré comme le travail du dimanche.
- La prime de travail doit être intégrée dans le traitement et calculée sur le code-prime le plus élevé.
- L'intégration de l'indemnité de résidence alignée sur le taux 1, dans le traitement.



**Pour conclure, la délégation SUD-Rail souhaite des réponses concrètes sur 4 points :**

- nous demandons la **reprise des négociations sur la mise en place d'une nouvelle grille des salaires** ou nous souhaitons voir intégrer les revendications exposées ci-dessus. Cet engagement avait été pris par la direction de l'entreprise, elle doit le tenir.
- L'augmentation uniforme de la prime de travail accordée en 2008 allait dans le bon sens bien que très insuffisante. La direction, y compris dans un « temps réel » largement diffusé annonçait une mesure de même nature au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Nous demandons que **cet engagement là aussi soit respecté et que le montant de l'augmentation uniforme de la prime de travail soit très largement revalorisé**. Il s'agit là d'appliquer une mesure décidée, pas de la négociation 2009.
- Lors de la **réunion « pénibilité »** du mois de mai, la direction a reconnu le bien fondé des arguments de SUD-Rail quant à la **non proratisation des 15 et 25 euros de majoration de la prime de travail** pour les agents qui ont exercé un métier « à pénibilité avérée » pendant 20 ou 25 ans. Nous demandons que les rectifications nécessaires soient effectuées et les sommes injustement prélevées restituées aux agents, et ce très rapidement maintenant.
- Une mesure significative d'augmentation générale.